



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-du-Cerf 16 juillet 2024 à 13h00

Séance tenue au bureau municipal au 19 chemin de l'Église selon les dispositions du Code municipal du Québec

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Nicolas Pentassuglia :

Monsieur Daniel Guindon	Conseiller	Poste 1
Monsieur Pierre Raîche	Conseiller	Poste 2
Monsieur Christian Gamache	Conseiller	Poste 3
Monsieur Jacque De Foy	Conseiller	Poste 4
Monsieur Pierre Métras	Conseiller	Poste 5

Est absente la conseillère Roxanne Jeanson-Bélisle au poste 6

Est également présent monsieur Normand St-Amour, directeur et greffier-trésorier (intérim) qui agit comme secrétaire d'assemblée.

Résolution: 166-07-2024

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Raîche

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance à 13h00.

ADOPTÉE

Résolution: 167-07-2024

2. AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents dont tous les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi.

ADOPTÉE

Résolution: 168-07-2024

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Avis de convocation
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Achat de service d'entraide intermunicipal en urbanisme
- 5. Embauche inspecteur en environnement et en bâtiment
- 6. Octroi du contrat d'archivage
- 7. Octroi de contrat de surveillance de travaux du ponceau de l'église





- 8. Achat d'une niveleuse Volvo G976 2013
- 9. Période de questions
- 10. Adoption du procès-verbal de la présente réunion extraordinaire
- 11. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel quel.

ADOPTÉE

Résolution: 169-07-2024

4. ACHAT DE SERVICE D'ENTRAIDE INTERMUNICIPAL EN URBANISME

CONSIDÉRANT qu'il a un besoin de service en urbanisme pour la municipalité de Lac-du-Cerf;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a la volonté et la capacité présentement d'offrir un service d'entraide intermunicipal en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Guindon et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la direction générale d'acheter un service d'entraide intermunicipal en urbanisme de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus et nommer M. Éric Sarazin à agir à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉE

Résolution: 170-07-2024

5. EMBAUCHE INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT ET EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT le départ de l'employé #78 en juin 2024;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et les entrevues effectuées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Raîche et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'embaucher à 14 heures par semaine madame Juliette St-Amour et monsieur Robert Chantal au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement/secrétaire-trésorière adjointe/préposé à l'administration à compter du 17 juillet 2024 et à agir à titre d'inspecteur en bâtiments et d'exercer les pouvoirs d'administration et d'application des règlements d'urbanisme prévus et décrits au chapitre 3 du règlement 196-2000 relatif aux divers permis et certificats de la municipalité.

ADOPTÉE

Résolution: 171 -07-2024

6. OCTROI DE CONTRAT D'ARCHIVAGE

CONSIDÉRANT les responsabilités légales reliées à l'archivage et de gestion des documents municipaux selon les normes BANQ;

CONSIDÉRANT le besoin d'efficacité dans la gestion des documents municipaux;

Initiales du maire



CONSIDÉRANT que le besoin prioritaire est relié aux documents d'urbanismes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. Normand St-Amour d'octroyer le contrat de numérisation et d'archivage à InnoveService à la valeur d'environ 3 360\$ selon les termes suivants :

Ramassage des documents dans vos locaux boîtes et transport vers notre entrepôt (250\$): Numérisation des documents (12 000 feuilles à 0.18\$/côté de page (pages blanches non facturées)), retour des boîtes de documents originaux dans votre municipalité (250\$), intégration du classement officiel selon BANQ et classement des données par matricule dans InnovService avec une copie sur un disque dur externe remis à la municipalité (700\$).

ADOPTÉE

Résolution: 172-07-2024

7. OCTROI DE CONTRAT DE SURVEILLANCE DE TRAVAUX DU PONCEAU DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT que les travaux du Ponceau de l'Église ont débutés le 2024-07-15;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été octroyés en conformité avec le SEAO (système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Pierre Métras et résolu par l'unanimité des conseillers présents d'entériner le contrat de surveillance des travaux autorisé par le directeur général M. Normand St-Amour à LH2 d'une valeur de 3 500\$ comme définie par la soumission du 9 juillet 2024.

ADOPTÉE

Résolution: 173-07-2024

8. ACHAT D'UNE NIVELEUSE VOLVO G976 2013

CONSIDÉRANT que les bris à répétition de la niveleuse Champion 1991 rendre le nivelage des chemins impossible temporairement;

CONSIDÉRANT les délais d'arrêt du nivelage des chemins et les impacts potentiels sur la sécurité routière;

CONSIDÉRANT les délais pour se procurer les pièces de remplacement et leurs coûts élevés;

CONSIDÉRANT la non-disponibilité de certaines pièces;

CONSIDÉRANT le coût d'entretien prévu à venir sur la niveleuse Champion 1991;

CONSIDÉRANT le règlement 389-2023 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT la disponibilité des niveleuses répondant aux besoins de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'inspection visuelle et la recommandation positive réalisées par le responsable des travaux publics et l'opérateur attitré à la niveleuse;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Normand St-Amour à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf les documents en lien avec

Initiales du maire



l'achat de la niveleuse Volvo G976 2013 # de série VCEG976T0S531003 avec 6700 heures d'utilisation au prix de 114 000\$ plus 1615\$ de transport à son propriétaire ou son représentant Globoquip plus taxes applicables;

Que la direction générale soit autorisée à faire effectuer et verser la somme pour une analyse et une vérification des huiles de la transmission et moteur et une évaluation de performance du moteur;

QUE la direction générale soit autorisée à verser la somme de 115 615 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une niveleuse et la livraison pour le service des travaux publics;

QUE la somme de 75 000 \$ soit financée par le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans. Et que la somme de 15 000 \$ soit versée annuellement au fonds de roulement pour le remboursement de l'achat à partir de 2025. QUE la balance de la somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté;

Que l'achat de la niveleuse est conditionnel au résultat d'analyse, de la vérification et de l'évaluation favorable.

ADOPTÉE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 13h55 Fin : 13h55

Résolution 174-07-2024

10. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance extraordinaire en date du 16 juillet 2024.

ADOPTÉE

Résolution 175-07-2024

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le maire remercie les membres du conseil et déclare l'assemblée levée à 14h00.

Il est proposé par le conseiller Daniel Guindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, afin de clore la séance extraordinaire du 3 juin 2024.

ADOPTÉE

Je, Nicolas Pentassuglia, maire de la municipalité de Lac-du-Cerf, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nicolas Pentassuglia

Maire

Normand St-Amour Directeur général et greffier-trésorier